

N° 251  
(supplément)  
Février 2015  
0.80 €

**LDH** Info

Bulletin national mensuel de la Ligue des droits de l'Homme

Ligue  
des **droits de  
l'Homme**



FONDÉE EN 1898

# LE GUIDE PRATIQUE DU 88<sup>e</sup> CONGRÈS DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME



© Gilles Mousst

## LE MANS 23, 24 ET 25 MAI 2015

### SOMMAIRE

**3** Bienvenue au Mans **4** Bienvenue dans les Pays-de-la-Loire **5** Vade-mecum du congressiste  
**6** Ordre du jour provisoire **7** Transports **8-9** Hébergement **10** Hébergement (suite)  
**11** Le congrès de A à Z **12** Inscription au congrès

# Bulletin d'adhésion 2015

LDH Info n° 251 (supplément)  
Février 2015

Bulletin national mensuel  
de la Ligue des droits de l'Homme

Prix au numéro : 1,50 €

Abonnement un an,  
onze numéros : 10 €

Abonnement adhérents :  
voir les tarifs 2015, ci-contre

138, rue Marcadet, 75018 Paris

Tél. 01 56 55 51 00

www.ldh-france.org

ldh@ldh-france.org

Issn : 1166 35 53

Directeur de la publication :  
Pierre Tartakowsky

Secrétariat de rédaction  
et relecture :

Virginie Péron, Ferial Saadni,  
Florence Colas, Jacques Montacié  
Pierre-Adrien Hingray,  
Dominique Guibert, Nadia  
Doghramadjian, Christian Mercier

Vente au numéro, abonnement :  
Ligue des droits de l'Homme  
138, rue Marcadet, 75018 Paris

Impression, routage :  
Corlet imprimeur SA,  
14110 Condé-sur-Noireau

## Cotisation : les tarifications

Les revenus à prendre en compte sont les revenus mensuels courants de l'adhérent.

Vous pouvez opter pour la cotisation couple, simple option pour deux personnes vivant à la même adresse, permettant de prendre en compte le total des revenus des deux adhérents.

Option cotisation « couple »

Tranche	Revenu mensuel	OPTION 1 Règlement annuel par chèque	OPTION 2 Règlement mensuel par prélèvement
1	jusqu'à 500 €	5 €	pas de prélèvement possible
2	jusqu'à 1 000 €	20 €	1,70 € / mois
3	jusqu'à 1 500 €	60 €	5,05 € / mois
4	jusqu'à 1 750 €	75 €	6,35 € / mois
5	jusqu'à 2 250 €	85 €	7,15 € / mois
6	jusqu'à 2 600 €	95 €	7,95 € / mois
7	jusqu'à 3 000 €	110 €	9,25 € / mois
8	jusqu'à 3 500 €	135 €	11,35 € / mois
9	au delà de 3 500 €	195 €	16,35 € / mois

La réduction  
d'impôts  
est de 66%  
de la cotisation,  
dans la limite  
de 20%  
du revenu  
imposable annuel  
avec possibilité  
de report sur  
cinq ans en cas  
de dépassement  
de cette limite.

Inscription  
aux listes  
de diffusion  
électroniques

- Infocom  
 Forum  
des ligueurs  
 Lettre  
d'information

Pour tout  
renseignement,  
contacter le service  
communication :  
communication@  
ldh-france.org

<b>Cotisation</b>		€	€
<b>Hommes &amp; libertés</b> Abonnement	+ 15,00 €	€	+ 1,25 € €
<b>LDH Info</b> Abonnement - version papier (version électronique gratuite)	+ 10,00 €	€	+ 0,85 € €
<b>Complément volontaire</b>	+	€	+ €
<b>TOTAL</b>	=	€	= €

## Vos coordonnées

SECTION : .....

1)  Mme  M. Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Profession : .....

2)  Mme  M. Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Profession : .....

Adresse : .....

CP : ..... Commune : ..... Pays : .....

Tél. personnel : ..... Tél. mobile : .....

E-mail (écrire lisiblement) : .....

J'adhère à la LDH, je souscris à ses statuts (consultables sur le site Internet de la LDH) et m'engage à régler ma cotisation selon l'une des modalités indiquées au verso.

à ..... le ..... Signature :

## Mandat de prélèvement SEPA

..... (Ne rien inscrire)  
Référence Unique du Mandat.

Date du 1<sup>er</sup> prélèvement : 10 / ..... / ..... MONTANT ..... €

N° ICS : FR44ZZZ422720

Association bénéficiaire : Ligue des droits de l'Homme,  
138 rue Marcadet, 75018 Paris

Nom et adresse de l'adhérent :

Mme  M.

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

.....

Compte à débiter

IBAN

.....

BIC

.....

Joindre un relevé d'identité bancaire.

Signé à : .....  
Le : .....

Type de paiement : paiement récurrent / répétitif



## Mentions légales concernant les adhérents :

« Conformément à la loi Informatique  
et Libertés du 6 janvier 1978,  
en vous adressant au siège  
de notre organisation, vous  
pouvez accéder aux informations  
vous concernant, demander leur  
rectification ou suppression, ou  
vous opposer à ce qu'elles soient  
échangées ou cédées. Dans  
ce dernier cas, les informations  
vous concernant seraient alors  
réservées à l'usage exclusif  
de notre organisation. »

# BIENVENUE AU MANS

## L'éditorial de Jean-Claude Boulard, maire de la Ville du Mans



© DR

Cité Plantagenêt du Mans

La ville du Mans est heureuse d'accueillir le 88<sup>e</sup> congrès national de la Ligue des droits de l'Homme les 23, 24 et 25 mai 2015 au Palais des congrès.

Ce rassemblement permettra certainement de mesurer les progrès accomplis depuis la naissance, en 1898, de la Ligue des droits de l'Homme.

Il sera également l'occasion de dégager le chemin qui reste à parcourir.

Les droits de l'Homme établis comme universels par la Charte des Nations unies sont en vérité confrontés au développement des identités culturelles et des affirmations communautaires.

Conjuguer droit à la différence et universalité du droit constitue, à l'évidence, une question que votre congrès ne manquera pas d'explorer.

La ville du Mans souhaite aux congressistes de bons débats et de belles découvertes de notre « ville d'art et d'histoire ».

## Christian Mercier, président de la section du Mans et de la Sarthe

C'est avec un grand plaisir et une grande fierté que les membres de la section du Mans vont recevoir le 88<sup>e</sup> congrès national de la LDH.

C'est une longue histoire qui relie la Sarthe, Le Mans et la LDH, une histoire qui débute en 1900 par la création de la section du Mans, et, quelques mois plus tard, par celle de Beaumont-sur-Sarthe.

En 1910 on compte 5 sections pour 450 membres. Après une forte accalmie bien compréhensible due à la guerre de 1914-1918, la population ligueuse ne cessera d'augmenter pour atteindre un sommet en 1932 avec 26 sections et 1 863 membres, soit plus de 10 % de l'effectif total de la LDH cette année-là.

La Deuxième Guerre mondiale a entraîné, comme pour la Ligue nationale, une importante diminution des militants et des sections. Au Mans, plusieurs ligues ont été déportés et ne sont pas revenus.

Aujourd'hui, la section du Mans compte 65 ligueurs auxquels il faut ajouter, pour la Sarthe, une quinzaine d'adhérents formant la toute nouvelle section de Mamers.

Comme toutes les sections, celle du Mans, espace de parole et de discussion, organise des conférences et des débats publics et participe activement à un grand nombre de collectifs.

Avec la FSU et la Pastorale des migrants, nous sommes à l'origine de RESF Sarthe.

Depuis plus d'un an nous avons créé et animons « Réagir pour la démocratie », vaste collectif d'environ 25 associations, syndicats, partis politiques (de l'UDI au NPA) et citoyens en relation avec « Pour un avenir solidaire ». Ce collectif est destiné à lutter contre la montée des droites extrêmes.

Nous participons aussi au Comité de vigilance laïque du département.

Nos interventions dans les écoles, les collèges, les lycées et le service civique sont très fréquentes.

La LDH, en Sarthe, occupe une place importante dans l'environnement politique et continue sans cesse à lutter pour la liberté, l'égalité et la fraternité.

# BIENVENUE DANS LES PAYS-DE-LA-LOIRE

Antoine Boutet, délégué régional des Pays-de-la-Loire

## Pays-de-la-Loire « l'esprit grand ouvert »

Bienvenue en Pays-de-la-Loire! Belle et dynamique région, avec ses cinq départements : Loire-Atlantique (44), Maine-et-Loire (49), Mayenne (53), Sarthe (72) et Vendée (85), étendus sur 32 000 km<sup>2</sup>, ses 1 502 communes et ses 3 600 000 habitants.

Belle, car disposant entre autres d'un littoral long de 450 km et de villes d'art et d'histoire sur l'ensemble du territoire, les Pays-de-la-Loire sont la quatrième région de destination des séjours touristiques français.

Dynamique, elle est classée deuxième région française pour l'agriculture, la pêche et l'aéronautique, première pour la construction navale et cinquième région économique de France.

C'est pourquoi, au conseil régional et ailleurs, on peut se féliciter qu'elle n'ait pas éclaté sur l'autel de la réforme territoriale; mais le débat reste d'actualité.

En ce qui concerne notre association, le comité régional des Pays-de-la-Loire regroupe quatre cent cinquante ligueuses et ligueurs répartis dans dix sections locales: Nantes et pays nantais, Saint-Nazaire, Angers, Laval/Mayenne, Mamers, Le Mans, La Roche-sur-Yon, les Sables-d'Olonne, Luçon et Noirmoutier/Nord-Ouest Vendée. Nos adhérents ligériens ont, comme ailleurs, à combattre le désenchantement du fait politique et la montée de l'extrême droite.

Comme dans d'autres régions, nous n'avons pas échappé, lors des dernières élections, à des taux d'abstention record. Ici comme ailleurs des manifestants et des élus de la République ont fait des déclarations pour le moins décomplexées.

Il a fallu, il faut et il faudra aux militants LDH de la région apporter des réponses à la hauteur de ces enjeux. Pour autant, au regard des événements tragiques et des marches de ce début d'année, véritables réussites aussi pour notre région, le comité régional, lors de sa dernière assemblée générale, a entendu le besoin des ligueuses et ligueurs de partager sur ces événements. Ensemble, nous avons la volonté de trouver des suites en nous inspirant de l'appel « Pour un avenir solidaire » et, dans ce cadre, des expériences du collectif sarthois « Réagir pour la démocratie ».

En conclusion et au nom du comité régional LDH des Pays-de-la-Loire, je tiens tout particulièrement à remercier les élus du conseil régional dont Jacques Auxiette, son président, et les membres de la section LDH du Mans, en particulier Christian Mercier, son président, pour leur participation à l'organisation de ce 88<sup>e</sup> congrès national de la Ligue des droits de l'Homme du Mans.

Et, pour reprendre la devise du conseil régional: « l'esprit grand ouvert », je souhaite un 88<sup>e</sup> congrès grand ouvert à tous nos congressistes avec un esprit de liberté, d'égalité et de fraternité.

## Agglomération du Mans



# VADE-MECUM DU CONGRESSISTE

## Tout ce que vous devez savoir en tant que congressiste

### Qui est qui ?

- Un-e congressiste : un-e participant -e au congrès (badge vert).
  - Un-e délégué-e titulaire : un-e congressiste, disposant de mandat(s) de sa section pour voter (badge jaune).
  - Un-e délégué-e suppléant-e: il remplace le/la délégué-e titulaire absent-e (badge jaune).
  - Un-e membre du CC : membre du Comité central, organe élu par les adhérents, qui s'exprime au nom de la LDH entre chaque congrès et qui élit le Bureau national (badge rouge).
  - Les salarié-es ou les bénévoles chargé-es de l'organisation (badge blanc).
  - Les journalistes et les invité-es (badge blanc rayé bleu).
- Un accueil spécifique est réservé à chaque participant-e, selon la couleur de son badge.

### Commission des vœux

#### Que fait la commission des vœux ?

Composée d'un président, d'un rapporteur, de membres du CC, de membres issus des sections, fédérations et comités régionaux proposés par le Comité central, auxquels s'ajoutent les auteurs de vœux, elle examine les textes proposés par les sections (avant le 24 avril 2015, art. R-34).  
Le rapporteur expose les vœux retenus et les propose au vote du congrès.

### Les votes

#### Quand vote-t-on ?

Samedi après-midi

- Le rapport d'activité du Secrétariat général, après débat
- Le rapport financier du trésorier, après débat
- Les modifications statutaires

Dimanche matin

- Le rapport moral du président, après débat

Lundi matin

- Les résolutions, après rapport de la commission

Lundi après-midi

- Les vœux, après rapport de la commission

#### Qui peut voter ?

Les délégué-es disposant des mandats de section. Les cartons de vote peuvent être répartis entre les délégué-es de la section, ou réunis entre les mains d'un-e seul-e d'entre eux.-elles  
Un-e délégué-e de chaque section retire les cartons de vote à l'accueil. Attention! Un-e délégué-e ne peut détenir plus de cinq mandats d'autres sections que la sienne (art. 27 des statuts).

#### Clé d'attribution des mandats

Toute section a droit à un-e délégué-e (donc à un mandat). Si le nombre de membres de la section est supérieur à quinze, elle a droit à un-e délégué-e supplémentaire par fraction entière de quinze (art. 27 des statuts).

#### Comment vote-t-on ?

- Le vote se fait soit à main levée, soit par « assis/debout ».
- Un vote nominal par section est de droit, s'il est demandé par le Comité central ou par 15% des délégué-es présent-es ou représenté-es.
- Vote à bulletin secret: les délégué-es des sections sont appelé-es à se rendre à la tribune, pour déposer leur enveloppe de vote.

#### Dépouillement des votes pour l'élection du Comité central

Une équipe de scrutateurs, composée de délégué-es, est désignée par le congrès, le dimanche matin. Six bureaux de vote seront installés, chaque bureau de vote étant composé de deux personnes. Le dépouillement des votes a lieu le dimanche après-midi, sous la responsabilité du secrétaire général. Sauf problème majeur, le dépouillement du scrutin est terminé à 17 heures. Les résultats sont annoncés en séance, affichés et publiés dans *La Lettre du congrès*.

#### Quand le Bureau national est-il élu ?

Le lundi matin, par les membres du nouveau Comité central.

### Commission des résolutions

#### Que fait la commission des résolutions ?

Elle est chargée d'examiner les projets de résolution ainsi que les amendements présentés par les sections. Une résolution est un texte politique qui s'impose à toute la LDH après son adoption.

#### Qui constitue cette commission ?

Le bureau du congrès constitue la commission des résolutions. La commission désigne en son sein des rapporteurs.

#### Jusqu'à quand peut-on déposer un amendement à un projet de résolution ?

Les amendements aux projets de résolutions doivent être remis par écrit, au Secrétariat général, au plus tard huit jours avant le congrès, soit le 15 mai 2015 (art. R-32).

#### Peut-on défendre son amendement en commission ?

Oui: les auteurs ou leurs représentants peuvent défendre leur(s) amendement(s) en commission. Ils doivent participer aux deux réunions de la commission s'ils veulent que leur(s) amendement(s) soi(en)t examiné(s). En cas d'absence, l'amendement est rejeté, sauf à ce qu'il soit repris par un des membres de la commission.

#### Qui peut voter ?

Les membres de la commission.

#### Quand se réunit la commission des résolutions ?

La commission se réunit en deux temps, une première fois le samedi en début de soirée, à l'issue des travaux du congrès. Cette première partie permet de traiter les amendements de forme et de regrouper des amendements identiques ou très proches. La commission se réunit ensuite dimanche soir, pour un second examen du texte des résolutions et des amendements proposés, afin de construire un consensus sur le texte.

# ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

## 88<sup>e</sup> congrès de la Ligue des droits de l'Homme

Samedi 23, dimanche 24 et lundi 25 mai 2015  
Palais des congrès et de la culture du Mans  
rue d'Arcole, 72000 Le Mans

		Programme
Samedi	8h	Accueil des congressistes
	8h30	Réunion du bureau du congrès
	9h30	Accueil par le comité régional des Pays-de-la-Loire
	9h45	Allocution d'un représentant du conseil général de la Sarthe ( <i>sous réserve</i> )
	10h	Ratification de la composition du bureau du congrès et adoption de l'ordre du jour
	10h15	Election de la Commission de contrôle financier
	10h30	Rapport du service juridique, Isabelle Denise, responsable du service juridique de la LDH
	11h45	Intervention de Dominique Guibert, président de l'AEDH
	12h15	Pause et déjeuner
	13h15	Rapport d'activités, Jacques Montacié, secrétaire général ; débat et vote
	15h	Rapport financier, Jean-Marc Dousse, trésorier national ; débat et vote
	16h	Intervention de Karim Lahidji, président de la FIDH
	16h30	Proposition de modifications statutaires ; débat et vote
	18h	Réunions des groupes de travail Rencontre avec le service juridique Première réunion de la Commission des résolutions
21h	Fin des travaux	
Dimanche	9h	Intervention du président du REMDH
	9h30	Allocution de Jean-Claude Boulard, maire du Mans ( <i>sous réserve</i> )
	10h	Désignation de la Commission de dépouillement des élections au Comité central
	10h15	Rapport moral, Pierre Tartakowsky, président ; débat et vote
	13h	Pause et déjeuner
	14h	« Tenir le cap et rassembler », projet de résolution présenté par ; débat
	15h30	« Relever tous les défis portés à la démocratie », projet de résolution présenté par ; débat
	17h	« Soutenir les droits du peuple palestinien », projet de résolution présenté par ; débat
	18h30	« Les fusillés pour l'exemple », projet de résolution présenté par ; débat
	20h15	Résultat des élections du Comité central
	20h30	Réunion de la commission des vœux Deuxième réunion de la commission des résolutions Début de la soirée festive du congrès
Lundi	9h	Réunion du Comité central, élection du Bureau national
	10h	Présentation du Bureau national
	10h15	Allocution de Jacques Auxiette, président du conseil régional des Pays-de-la-Loire ( <i>sous réserve</i> )
	10h30	Rapport de la commission des résolutions
	10h45	Débat et vote des projets de résolution
	13h	Pause et déjeuner
	14h	Rapport de la commission des vœux
	14h30	Débat et vote sur les vœux
	16h	Intervention de clôture du-de la président-e élu-e de la LDH
	16h15	Fin du congrès

## Pour se rendre au Palais des congrès et de la culture du Mans (rue d'Arcole, 72000 Le Mans)

### ◆ En voiture ◆

#### ► Autoroutes

Le Mans est au centre d'une étoile autoroutière à cinq branches reliant les plus grandes villes de l'Ouest, du Centre, de la Normandie et de l'Île-de-France en deux heures :

A11 (Paris/Le Mans) : sortie 07 « Sillé-le-Guillaume/Le Mans » ;

A11 (Nantes/Le Mans) : sortie 08 « Le Mans ouest ».

Lyon - Le Mans : 585 km

Lille - Le Mans : 424 km

Paris - Le Mans : 211 Km

Nantes - Le Mans : 187 Km

#### ► Parkings

**Parking du Palais des congrès et de la culture du Mans : 96, rue Barbier, 72000 Le Mans (payant). 380 places. 3€ la journée. Possibilité de laisser la voiture sur place.**

### ◆ En train (TGV) ◆

Le Mans dispose d'une gare TGV  
boulevard Robert Jarry, 72000 Le Mans.  
Tél. 02 43 28 77 97

Durée des trajets :

- 54 minutes de Paris ;

- 1h30 de Rennes et de Nantes ;

- 2h45 de Lille ;

- 3h de Lyon ;

- 4h de Marseille et de Strasbourg.

### ◆ Transports urbains du Mans ◆

La ville du Mans dispose d'un réseau de transport dense, qui dessert aussi bien le centre que la périphérie. Pour plus d'informations sur les lignes et services « Setram », vous pouvez consulter le site Internet du réseau ([www.setram.fr](http://www.setram.fr)), ou les contacter au 02 43 24 76 76 (service clients).

### ◆ En avion ◆

Aéroports les plus proches :

- aéroport d'Orly : liaison directe via TGV (Massy TGV), 47 minutes ;

- aéroport de Roissy-Charles-de-Gaule : liaison directe via TGV, 1h30 ;

- aéroport de Nantes.

### ◆ Taxis ◆

Pour vos déplacements vous pouvez faire appel à des taxis :

- Radio taxi : 02 43 24 92 92

- Taxi radio : 02 43 82 07 07

- Accueil assur taxi (AAT) : 06 63 11 79 10

### ◆ Location de véhicules ◆

- Europcar, gare sud, 43 boulevard Alexandre Oyon, Le Mans. Tél. 02 43 72 50 10

- Avis, Le Mans gare, gare Sncf Nord, Le Mans. Tél. 0820 61 16 87

- Rent A Car, 147 boulevard Emile Zola, Le Mans. Tél. 02 43 77 92 33

- Citer, gare SNCF, place du 8 Mai 1945, Le Mans. Tél. 02 43 24 03 34

- Hertz, Le Mans Railway Station, 140 rue du Bourg Belé, Le Mans. Tél. 02 43 24 37 28

Pour plus  
de renseignements :  
[www.viamichelin.f](http://www.viamichelin.f)  
[www.mappy.fr](http://www.mappy.fr)  
[www.voyages-sncf.com](http://www.voyages-sncf.com)

## Demande de réduction SNCF

Afin de bénéficier de la réduction pour vous rendre au congrès et en revenir (20% sur les tarifs SNCF), il vous faut un fichet de réduction.

Contre la remise de ce fichet, vous aurez la possibilité d'obtenir un billet de chemin de fer en première ou deuxième classe, valable dans toute la France, par le chemin le plus direct entre le lieu de départ et le lieu du congrès.

Le billet est valable pendant une période maximale qui s'étend du cinquième jour précédant le congrès au cinquième après sa clôture.

**Le billet n'est valable, pour le voyage de retour, que si vous avez fait apposer l'empreinte du cachet du congrès au verso du billet SNCF.**

Indiquez le nombre de fichets SNCF désirés dans la fiche d'inscription au congrès page 12 de ce *LDH Info*.

# HÉBERGEMENT

## Mieux connaître les hôtels

Nous vous invitons à réserver dès maintenant, et au plus tard le **16 avril 2015**, votre hébergement auprès de l'office de tourisme du Mans, parmi les hébergements hôteliers présentés ci-dessous, pour lesquels des allotements ont été émis.

La réservation devient effective à réception du formulaire d'inscription dûment complété, accompagné du règlement des arrhes. **50 € d'arrhes par chambre et par nuit seront demandées à la réservation.** Celles-ci seront traitées par ordre chronologique. A réception du formulaire et du règlement, l'office de tourisme du Mans adresse une confirmation d'inscription et une facture pour le règlement des arrhes par courrier électronique, ou à défaut par courrier postal. En cas de non-réception de la confirmation sept jours après l'inscription, vous êtes invité-e à prendre contact avec l'office de tourisme pour vérifier l'état de votre inscription. L'office de tourisme s'efforce de respecter votre choix, en fonction des disponibilités hôtelières qui lui sont allouées. Le solde de votre hébergement sera à régler au moment de votre séjour, directement auprès de votre hôtel, déduction faite des arrhes versées.

Annulation du participant avant la date limite de réservation, le 16 avril 2015 : toute demande d'annulation d'une inscription doit être formulée par écrit (courrier électronique, fax ou courrier postal) à l'office de tourisme du Mans.

Date limite de réservation : **avant le 16 avril 2015.** Après cette date, toute modification ou annulation doit être adressée directement à l'hôtel (application de ses conditions de vente).

L'office de tourisme n'est pas responsable de la répartition des chambres au sein de l'hôtel.

### **Votre contact information/réservation hébergement de l'office de tourisme du Mans :**

office du tourisme 16, rue de l'Etoile 72000 Le Mans - Catherine Boutier - Tél. 02 43 28 12 91 - catherine.boutier@lemans-tourisme.fr -

**Vous pouvez aussi vous inscrire directement par Internet (paiement avec carte de crédit ou chèque) [www.pepss.com/gti/0349/GTI\\_349\\_LEMANS/146](http://www.pepss.com/gti/0349/GTI_349_LEMANS/146)**

HÔTEL	ADRESSE	SINGLE 1 personne, petit déjeuner inclus, hors taxe de séjour	DOUBLE 1 lit 2 personnes, petit déjeuner inclus, hors taxe de séjour	TWIN 2 lits 1 personne, petit déjeuner inclus, hors taxe de séjour
<i>Ibis Budget</i> *	18, rue Saint-Bernard, Le Mans	38 €	48 €	48 €
<i>Première classe</i> Le Mans Centre **	40, rue du Vert Galant, Le Mans	55 €	59,90 €	59,90 €
<i>Levasseur</i> **	5-7, boulevard René Levasseur, Le Mans	67,90 €	81,80 €	81,80 €
<i>Select hôtel</i> **	17, rue du père Mersenne, Le Mans	70 €	79 €	88 €
<i>Charleston</i> **	18, rue Gastelier, Le Mans	70 €	83 €	97 €
<i>Ibis</i> Le Mans centre ***	Quai Ledru Rollin, Le Mans	66,50 €	76 €	76 €
<i>Appart city</i> Le Mans centre ***	34, boulevard Robert Jarry, Le Mans	79,50 €	89 €	89 €
<i>Concordia</i> ****	16, av du Géréral Leclerc 72000 Le Mans	109 €	115 €	115 €



# RÉSERVATION HÔTELIÈRE

## CONGRES LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

LE MANS 23-25 mai 2015

**Bulletin individuel à retourner à l'OFFICE DE TOURISME DU MANS (16, rue de l'Etoile 72000 Le Mans ou), impérativement avant le 16 avril 2015 (date limite de réception d'inscription avec règlement des arrhes).**

Après cette date, nous ne sommes plus en mesure de vous garantir la réservation d'une chambre.

Vous pouvez aussi vous inscrire directement **par Internet** (paiement avec carte de crédit ou chèque)  
**[www.pepss.com/gti/0349/GTI\\_349\\_LEMANS/146](http://www.pepss.com/gti/0349/GTI_349_LEMANS/146)**

### POUR LES RESERVATIONS DE GROUPE : NOM DU RESPONSABLE DU GROUPE

#### Participant

Mme/M. \_\_\_\_\_ NOM \_\_\_\_\_  
PRÉNOM \_\_\_\_\_  
SECTION LDH \_\_\_\_\_  
PORTABLE \_\_\_\_\_ MAIL \_\_\_\_\_  
ADRESSE \_\_\_\_\_  
CP - VILLE \_\_\_\_\_

#### Réservations groupe :

Merci de préciser le(s) nom(s) et prénom(s) par réservation de chambre(s) :

Nom :	Prénom :
Nom :	Prénom :
Nom :	Prénom :
Nom :	Prénom :
Nom :	Prénom :
Nom :	Prénom :
Nom :	Prénom :

**Hébergement** du vendredi 22 au lundi 25 mai 2015 (trois nuits) (merci de cocher votre choix dans le tableau ci-dessous)

Date d'arrivée :

du \_\_\_\_\_ vers \_\_\_ h \_\_\_ au \_\_\_\_\_ soit \_\_\_\_\_ nuit(s)

Votre moyen de transport :

- Voiture  
 Train

**50 € d'arrhes par chambre et par nuit sont demandées à la réservation.**

# HÉBERGEMENT (SUITE)

Autres lieux d'hébergement proposés par l'office de tourisme  
(hors central de réservation)

GÎTE	ADRESSE	SITE INTERNET OU MAIL	TÉLÉPHONE	CHAMBRES
Gîtes de France de la Sarthe	78, avenue du Général Leclerc, Le Mans	hebergement@gitesdefrance72.9services. com	02 43 23 84 61 02 51 72 95 68	
Le Gîte de la muraille	61, rue Porte Sainte Anne, Le Mans	contact@gitedelamuraille.com www.gitedelamuraille.com www.gites-de-france-sarthe.com/gite-599-le- mans.html	06 18 43 75 30	2 chambres, capacité : 4 personnes
Le Relais home Saint-Pavin	14, bis rue Saint-Pavin de la Cité, Le Mans	relais.stpavinlemansfrance@sfr.fr	06 80 84 48 67 06 81 60 76 81	2 chambres, capacité : 4 personnes
Le Petit Chalet	51, rue Lionel Royer, Le Mans	willy2@neuf.fr	06 85 39 14 06	1 chambre, capacité :
Le Gambetta	90, rue Gambetta, 72000 Le Mans	xavier.maryse@wanadoo.fr www.aptgambxm.jimdo.com	06 22 98 25 68	1 chambre, capacité : 2 personnes
Le Logis Saint- Flaceau (Gîtes de France)	3, rue Saint-Flaceau (cité Plantagenêt), Le Mans	contact@logissaintflaceau.com www.logissaintflaceau.com	02 43 24 85 09 06 08 51 66 10	1 chambre, capacité : 2 personnes
La Maison des Oliviers (Gîtes de France)	77, chemin de Montaigu, Le Mans	patricia.ferru@hotmail.fr www.lamaisondesoliviers.net	06 26 03 01 53	2 chambres, capacité : 5 personnes
Beating heart	47, rue des Ponts Neufs, Le Mans	erick@alineabis.fr	06 13 25 08 13	1 chambre, capacité : 2 personnes
Vergnes Mancelles (Gîtes de France)	15, rue des Vergnes, Le Mans	christian.gerriet@orange.fr www.lesvergnesmancelles.fr www.gites-de-france-sarthe.com/gite-546-le- mans.html	02 43 28 47 09 06 78 40 88 64	2 chambres, capacité : 4 personnes
Le Logis de la Contres- carpe (Gîtes de France)	67, rue de la Porte Sainte-Anne (cité Plantagenêt), Le Mans	pasquier.beucher@wanadoo.fr www.contrescarpe.com www.gites-de-france-sarthe.com/gite-545-le- mans.html	09 50 86 45 67 06 17 46 20 67	2 chambres, capacité : 4 personnes
M. Terrier (Gîtes de France)	61, avenue de la Libération, Le Mans	gitelemans@outlook.com www.gites-de-france-sarthe.com/gite-601-le- mans.html	06 84 05 30 80	4 chambres, capacité : 14 per-
Le Plantagenêt (Gîtes de France)	33, rue Gambetta, Le Mans	appartementleplantagenet@gmail.com www.gites-de-france-sarthe.com/gite-587-le- mans.html	06 12 14 23 41	1 chambre, capacité : 4 personnes
AUTRES	ADRESSE	SITE INTERNET OU MAIL	TÉLÉPHONE	
Camping Le Pont Romain Yvré-L'Evêque	La Châtaigneraie, 72530 Yvré-L'Evêque	contact@campinglepontromain.fr www.campinglepontromain.fr	02 43 82 25 39	
Hôtel Ibis Styles Le Mans centre gare	79, boulevard Alexandre Oyon, Le Mans	h6859@accor.com	02 43 85 49 00	

# LE CONGRÈS DE A À Z

La LDH se réunit en congrès tous les deux ans. Le congrès est composé, outre les membres du Comité central (CC), des délégué-e-s élu-e-s par les sections (en fonction du nombre d'adhérent-e-s). Toute section a droit à un-e délégué-e au congrès.

Le congrès définit la ligne politique de l'association ; il examine les rapports statutaires, débat et vote sur les projets de résolution.

## **Bureau du congrès**

Le bureau du congrès est composé de 16 membres (6 membres du CC – dont, de droit, le président et le secrétaire général –, 3 représentants de fédération, 2 délégués régionaux, 5 représentants de section), désignés par le Comité central. Il est également désigné autant de suppléant-e-s que de délégué-e-s régionaux-ales et de représentant-e-s des fédérations et des sections, afin de palier l'absence éventuelle d'un ou de plusieurs titulaires le premier jour du congrès. Sa composition est soumise à l'approbation des congressistes à l'ouverture du congrès. Le bureau du congrès veille au respect de l'ordre du jour et des règles statutaires.

## **Bureau national**

Composé d'un-e président-e, de vices-président-e-s, d'un-e secrétaire général-e, d'un-e trésorier-e national-e et des adjoint-e-s à ces deux dernières fonctions, et de membres. Il ne peut dépasser 15 membres. Il est renouvelé chaque année après chaque congrès, ou après chaque convention nationale.

## **Commission des résolutions**

Elle est chargée d'examiner les propositions d'amendements aux projets de résolution. Le bureau du congrès constitue la commission des résolutions ; les membres de la commission votent sur les propositions d'amendements. Les auteurs d'amendements doivent assister à la commission pour que ceux-ci puissent être examinés. La commission désigne un rapporteur pour chaque projet de résolution.

## **Commission des vœux**

Composée de dix personnes (3 membres du CC, 3 délégué-e-s régionaux-ales, 2 représentants de fédération, 2 représentants de section), désignées par le Comité central, sa composition est soumise à l'approbation des congressistes à l'ouverture du congrès. Les auteurs des vœux participent à cette commission ; leur présence est indispensable pour que leur vœu soit examiné et débattu en commission. A l'issue de ces travaux, la commission émet un avis qui est communiqué au congrès par le rapporteur de la commission.

## **Comité central**

Le CC est l'organe qui s'exprime au nom de la LDH entre chaque congrès. Il administre la LDH. Il est composé de 48 membres actifs, élus pour quatre ans, et des présidents d'honneur. C'est lui qui élit le Bureau national (BN).

**Congressiste** : un participant au congrès.

## **Convention nationale**

Entre chaque congrès, la LDH se réunit en une convention nationale qui a pour fonction d'examiner le rapport moral du président, le rapport du Secrétariat général, le rapport du/de la trésorier-e et les comptes de l'exercice. La convention nationale est composée des délégué-e-s des assemblées régionales des sections et des membres du Comité central.

**Délégué-e titulaire** : un congressiste disposant de mandat(s) pour voter.

**Délégué-e suppléant-e** : remplace le délégué-e titulaire en cas d'absence.

## **Ordre du jour du congrès**

Il fixe le déroulement des débats, les temps de présentation et de discussion impartis à chaque texte. Il est proposé par le Comité central et soumis à l'approbation des congressistes à l'ouverture du congrès. Les sections peuvent faire des propositions d'ordre du jour au Comité central.

## **Président-e-s de séance**

Désigné-e-s par le Comité central, et soumis à l'approbation des congressistes à l'ouverture du congrès, les président-e-s de séance veillent au respect du temps impartit à chaque débat et distribuent les prises de parole.

## **Rapporteur-e**

Membre de la commission des résolutions ou de la commission des vœux, qui présente en séance plénière du congrès les grandes lignes du débat autour d'un texte et exprime la position retenue par la commission.

## **Résolution**

Texte précisant une position politique de la LDH et qui ne concerne pas la vie interne ou les moyens d'action de l'association. L'adoption d'une résolution par un congrès engage les sections et les adhérent-e-s. Les projets de résolution sont élaborés par le Comité central, mais les sections, fédérations et comités régionaux peuvent proposer au Comité central des projets de textes de résolutions.

## **Vœu**

Texte concernant les formes et moyens d'action de la LDH. Ce n'est pas une prise de position ou une orientation politique, à la différence d'une résolution. Les sections, les fédérations et les comités régionaux peuvent soumettre des propositions de vœux au congrès.

# INSCRIPTION AU CONGRÈS

**A retourner obligatoirement que vous soyez délégué-e de votre section ou non.**

## 88<sup>e</sup> congrès de la Ligue des droits de l'Homme

Samedi 23, dimanche 24 et lundi 25 mai 2015  
Palais des congrès et de la culture du Mans  
rue d'Arcole, 72000 Le Mans

PRÉNOM \* : \_\_\_\_\_ NOM \* : \_\_\_\_\_

-

SECTION \* : \_\_\_\_\_

ADRESSE \* : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL \* : \_\_\_\_\_ VILLE \* : \_\_\_\_\_

-

TÉL. : domicile : \_\_\_\_\_ Portable \* : \_\_\_\_\_

-

E-mail \* : \_\_\_\_\_

-

\* Champs obligatoires

### DEMANDE DE REDUCTION SNCF (cf. page 7)

Nombre de fichets SNCF désirés : .....

### INSCRIPTION AUX REPAS DU CONGRÈS

- Samedi midi libre
- Samedi soir libre
- Dimanche midi (17 €)       oui       non

Frais de participation 17 € x ..... = ..... €

- Dimanche soir (25 €)       oui       non

Frais de participation 25 € x ..... = ..... €

Le repas du dimanche soir d'un montant de 25 € ne couvre pas les frais réels de cette soirée : dans un souci de convivialité, et pour réunir un maximum de ligueurs, la LDH a décidé de proposer ce tarif et un tarif de soutien, laissé à leur libre appréciation.

Tarif de soutien  ..... € x ..... = ..... €

- Lundi midi (17 €)       oui       non

Frais de participation 17 € x ..... = ..... €

TOTAL ..... €

(à régler par chèque à l'ordre de la LDH)

**Signature :**

**Date :** .....

**Nous vous demandons de bien vouloir nous retourner votre feuille d'inscription au congrès, au siège de la LDH, avant le 20 avril 2015. C'est essentiel, pour l'organisation des repas.**

LDH : 138, rue Marcadet, 75018 Paris, Tél. 01 56 55 51 07, Fax 01 42 55 51 21,  
administration@ldh-france.org